

Doctorat en musique, option interprétation

FACULTÉ DE MUSIQUE

Sommaire et particularités

NUMÉRO 3-605-1-1







CYCLE Cycles supérieurs

TITRE OFFICIEL Doctorat en musique, option interprétation (D. Mus.)

TYPE Doctorat en musique (D. Mus.)

CRÉDITS 90 crédits

MODALITÉ Sans mémoire ou thèse

-  Admission à l'automne et à l'hiver
 -  Cours de jour
 -  Offert au campus de Montréal
 -  Temps plein
 -  Demi-temps
-  Possibilité de séjour d'études à l'international

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Pierre Michaud 514 343-2048
p.michaud@umontreal.ca

Arnaud Vaillant, TGDE 514 343-7998
arnaud.vaillant@umontreal.ca

Objectifs

Ce programme de formation professionnelle vise à favoriser l'autonomie de l'étudiant dans la recherche d'un jeu instrumental personnel à travers un répertoire de haut niveau. Par son volet académique, ce programme lui offre la possibilité de faire des liens entre les aspects théoriques et pratiques de la musique et d'approfondir des habiletés écrites et orales.

Forces

- Un corps professoral reconnu à l'échelle internationale et dont l'étendue des réseaux permet des échanges dans plusieurs établissements d'enseignement prestigieux, tant en Amérique qu'en Europe.
- Un enseignement axé sur la réalité du milieu professionnel.
- Plusieurs cours de maître, offerts chaque année dans l'ensemble des disciplines, donnés par des interprètes de premier plan.
- Des récitals donnés à la salle Claude-Champagne, dotée d'une acoustique exceptionnelle.

Perspectives d'avenir

Ce programme prépare l'étudiant, selon son instrument, à une carrière :

- de soliste
- de chambriste
- de musicien d'orchestre

- d'accompagnateur
- de coach vocal

Cette formation permet également d'occuper des postes au sein d'établissements d'enseignement supérieur, ainsi que dans les secteurs des arts, des communications, de l'animation musicale et de l'éducation :

- chercheur pour les médias
- professeur de musique
- conseiller artistique
- relationniste auprès d'organismes culturels ou de maisons de disques
- personne-ressource au sein de maisons de production
- etc.

Règlements

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D. Mus., option interprétation, le candidat doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- Sera convoqué à une audition instrumentale (45 minutes). Le programme de l'audition, accompagné de commentaires écrits, doit être remis un mois avant l'audition
- Sera convoqué à une entrevue (30 minutes) au cours de laquelle le comité vérifie les connaissances en analyse et en histoire à partir du répertoire présenté ainsi que la connaissance du répertoire
- Se soumettre à un examen en loge d'analyse musicale au moment de l'admission : deux ou trois oeuvres sont envoyées au candidat, six semaines à l'avance, l'une d'entre elles étant imposée pour l'examen. Le test est obligatoire. Il détermine les conditions d'admission et l'éventuelle imposition de cours ou de séminaires d'analyse dont la réussite sera conditionnelle à l'obtention du diplôme
- L'étudiant doit avoir une connaissance suffisante de la langue anglaise.
- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en interprétation ou d'un Prix du Conservatoire ou attester d'une autre formation académique jugée équivalente par la doyenne.

Remarque:

Le candidat doit faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé ou écrit: avoir passé le test uniforme du français (niveau DEC) ou avoir obtenu un grade d'études de 1er ou de 2e cycle universitaire, ou son équivalent, dans une institution francophone. Cette connaissance est vérifiée par le passage obligatoire du Test de français international (TFI) pour tous les étudiants hors Québec qui n'ont fait aucune étude en français. Le TFI n'est pas éliminatoire, mais le résultat du test orientera la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition du cours de français. Dans le cas où le résultat du TFI est inférieur à 785 points, l'étudiant aura l'obligation de réussir le test avant la fin du 2e trimestre de scolarité pour être définitivement admis.

La Faculté de musique exige des frais pour l'entrevue ou l'audition quel que soit leur nombre (la somme demeure la même que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et /ou entrevues). Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin: ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Esquisse du projet de recherche de 5 pages en interprétation lié à un répertoire spécifique
- Travail rédigé et effectué dans un cours de maîtrise
- Liste des oeuvres que le candidat prévoit jouer à l'audition, accompagnée de notes de programme abondant de manière personnelle des éléments d'histoire, d'analyse et d'interprétation
- Liste du répertoire déjà travaillé

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2021:** Du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} juillet 2021
- **Automne 2022:** Du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} février 2022

Hiver

- **Hiver 2022:** Du 1^{er} mai 2020 au 1^{er} novembre 2021
- **Hiver 2023:** Du 1^{er} août 2021 au 1^{er} septembre 2022

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE	CAPACITÉ D'ACCUEIL
Musique, option interprétation	Maîtrise	45 crédits	2-605-1-1	Jour	

Structure du programme (3-605-1-1)

Version 09 (H19)

Le doctorat comporte 90 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 60 crédits obligatoires attribués à des récitals et 30 crédits à option.

Bloc 70A

Option - 12 crédits.

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

COURS	TITRE	CR. H.	COURS	TITRE	CR. H.
EMU 7310	Technique de direction	1.0	MIN 6949	Préparation aux auditions d'orchestre	3.0
EMU 7312	Technique de direction – étude de la partition	2.0	MIN 6957	Outils d'analyse avancés pour interprètes	3.0J
MIN 6948	Démarche artistique en interprétation musicale	3.0	MUS 6107	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son	3.0

Bloc 70B Tutorat

Option - 18 crédits.

Cours MUI7##1 et MUI7##2 dont le numéro est fonction de l'instrument.

Bloc 70C Récital final

Obligatoire - 60 crédits.

Le bloc comprend également deux récitals non évalués.

COURS	TITRE	CR. H.	COURS	TITRE	CR. H.
MIN 7945	Examen général de doctorat	0.0	MIN 7959	Récital II	12.0
MIN 7958	Récital I	12.0	MIN 7960	Récital final	36.0

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Musique	Doctorat	90 crédits	3-600-1-2	Jour Soir
Musique - Interprétation	Diplôme d'études professionnelles approfondies 3 ^e cycle	30 crédits	3-605-1-2	Jour
Musique, option composition et création sonore	Doctorat	90 crédits	3-610-1-1	Jour

Aperçu des expertises de recherche

Groupe de recherche

L'Observatoire interdisciplinaire de création et de recherche en musique (OICRM), comprend plusieurs laboratoires de recherche : <http://oicrm.org/>

En savoir plus : <http://www.musique.umontreal.ca/recherche/recherche.html>

Professeurs

Consultez la liste des professeurs du département incluant leurs spécialisations.

Répertoire des thèses et mémoires

Actualités sur la recherche